

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1877

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Travert, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 77

Substituer à l'alinéa 6 les deux alinéas suivants :

c) A la deuxième phrase, les mots : « bénéficiaire d'une telle autorisation » sont supprimés ;

d) Aux troisième et quatrième phrases, les mots : « d'une entreprise bénéficiaire d'une telle autorisation » sont supprimés ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel